



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2024

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 6 novembre 2024 à 19 h, à la salle du conseil, située au 25, rue L'Annonciation Sud, à Rivière-Rouge, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin, et MM. Sébastien Bazinet, Pierre Alexandre Morin, Alain Otto, Claude Paradis et Gilbert Therrien ainsi que M. Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza.

Formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1. **OUVERTURE**

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Denis Lacasse, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 02.

1.2 **CONFIRMATION DES PRÉSENCES**

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

1. **OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2024
- 1.5 Période de questions du public

2. **URBANISME**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

4. **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

5. **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2024
- 5.2 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2024
- 5.3 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2024

017/06-11-2024-A



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2024

- 5.4 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2024
- 5.5 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2024
- 5.6 Dépôt des états comparatifs
- 5.7 Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires par un membre du conseil
- 5.8 Calendrier des séances du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2025

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Aucun sujet n'est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

- 10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

018/06-11-2024-A

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2024 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2024 soit adopté tel que préparé par Mme Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire répond aux questions adressées.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2024

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

019/06-11-2024-A

5.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2024

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de juin 2024, totalisant 1 283,47 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* de l'Agglomération de Rivière-Rouge et ses amendements.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

020/06-11-2024-A

5.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2024

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de juillet 2024, totalisant 4 050,88 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* de l'Agglomération de Rivière-Rouge et ses amendements.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

021/06-11-2024-A

5.3 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2024

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois d'août 2024, totalisant 1 096,73 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* de l'Agglomération de Rivière-Rouge et ses amendements.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2024

ADOPTÉE

022/06-11-2024-A

5.4 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de septembre 2024, totalisant 912,70 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* de l'Agglomération de Rivière-Rouge et ses amendements.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

023/06-11-2024-A

5.5 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois d'octobre 2024, totalisant 1 350,84 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* de l'Agglomération de Rivière-Rouge et ses amendements.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

5.6 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Les états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2024 de l'Agglomération de Rivière-Rouge sont déposés conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

5.7 DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller du district numéro 4, M. Alain Otto, dépose au conseil sa déclaration des intérêts pécuniaires datée du 15 octobre 2024.

024/06-11-2024-A

5.8 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De fixer, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2024

Date	Heure	Lieu
Mercredi 7 mai 2025	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 4 juin 2025	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 1 ^{er} octobre 2025	19 h	Salle Sainte-Véronique 1841, boul. Fernand-Lafontaine
Mercredi 19 novembre 2025	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 3 décembre 2025	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié sur le site Web de la Ville et à l'entrée de l'hôtel de ville et qu'il soit transmis à la Municipalité de La Macaza pour affichage conformément au *Règlement numéro A-35 concernant les modalités de publication des avis publics de l'Agglomération de Rivière-Rouge*.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1. Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire, M. Denis Lacasse, ainsi que le maire de la Municipalité de La Macaza, répondent aux questions adressées.

M. Denis Lacasse fait une allocution concernant l'urgence de Rivière-Rouge.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Pierre Alexandre Morin, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 26.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2024

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire